

Du *Vingtième* jour du mois de *Decembre* mil huit
cent *soixante-trois* à *neuf* heures du matin

N° *33* ACTE DE NAISSANCE de *Jacques Marie Bocher*
né le *dix-neuf* *quintu*
à *quatre* heures du matin (il est légitime).
de *Guillaume Bocher*
âgé de *quarante-quatre* ans, profession de *Saboureur*
et de *Marie Louise Le Marsse*,
âgée de *trente-cinq* ans, profession de *ménagère*
demeurant à *Bréhat*

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être
du sexe *masculin*

La déclaration de la naissance a été faite par *Guillaume*
Bocher père de l'enfant sur lequel il est âgé de
ans, profession de _____
demeurant à *Bréhat*

Premier témoin, *Jacques Le Parnis*
âgé de *trente-cinq* ans, profession de *marin*,
demeurant à *Guimpezel Guzeven*

Second témoin, *Charles Lixeno*
âgé de *soixante-cinq* ans, profession de *tenancier*
demeurant à *Bréhat*

Lecture donnée de ce que dessus, les comparant et témoins ont
déclaré *signés excepté le premier témoin par*
me Bréhat écrit ainsi qu'il se voit

Sevens

Constaté suivant la loi, par moi *Désiré Patain Bocher*
Maire Officier de l'Etat civil soussignant.
Désiré Patain Bocher

* Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat
Période : 1850 - 1869